

Délibération n°2024-10-17-07-CA

Relative à la création d'un statut de « Contractuel Lecturer »

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,

Considérant que la création du statut de « Contractuel Lecturer » s'inscrit dans la trajectoire de transformation de la formation par la Recherche (TFR) du projet TIGER (France 2030) porté par Aix-Marseille Université,

Considérant que la création de ce statut vise notamment à offrir la possibilité aux personnels issus des établissements publics à caractère scientifique et technologique ou des établissements publics à caractère industriel et commercial de participer aux activités d'enseignement de l'université,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un statut de « Contractuel Lecturer », dont les modalités sont détaillées en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (23 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention)

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents : 23 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 12 OCT. 2024
Transmise au Recteur le : 21 OCT. 2024